

18/02/2020

Projet de santé

Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé du Grand
Saumurois



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Préambule	2
1. Le cadre de la CPTS	3
1.1 Le territoire de la CPTS et la population couverte.....	3
1.2 Organisations existantes en termes d'exercice coordonné sur le territoire	6
1.3 Gouvernance	11
2. Les projets à mettre en œuvre par la CPTS du Grand Saumurois.....	14
Axe stratégique 1 : développer des actions de prévention	16
Axe stratégique 2 : renforcer la communication et la coordination pluriprofessionnelle.....	19
Axe stratégique 3 : renforcer le lien ville/établissements de santé.....	23
Axe stratégique 4 : améliorer l'accès aux soins	26
3. Les signataires du projet de santé de la CPTS.....	32
ANNEXES.....	37
Annexe 1 : communes	38
Annexe 2 : carte zonage Médecin.....	41
Annexe 3 : carte zonage Masseurs-kinésithérapeutes	42
Annexe 4 : carte zonage orthophonistes	43
Annexe 5 : sectorisation de la PDSA en Maine-et-Loire	44
Annexe 6 : les membres du Conseil d'Administration et du Bureau	45

Préambule

Qu'est-ce qu'une communauté professionnelle territoriale de sante (CPTS) ?

La définition vient de l'instruction n° DGOS/R5/2016/392 du 2 décembre 2016 relative aux Équipes de Soins Primaires (ESP) et aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) :

« Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) émanent de l'initiative des acteurs de santé, en particulier des professionnels de santé de ville. Ce sont des équipes projets, s'inscrivant dans une approche populationnelle. Le projet ne vise pas seulement à améliorer la réponse à la patientèle de chaque acteur mais aussi à organiser la réponse à un besoin en santé sur un territoire. C'est une approche de responsabilité populationnelle au sens où les différents acteurs acceptent de s'engager dans une réponse, qui peut impliquer pour eux de prendre part à des actions ou d'accueillir des patients, sortant de leur exercice et de leurs patientèles habituelles. »

Les professionnels de santé du territoire sont engagés dans la construction d'une CPTS depuis octobre 2018.

Ce projet vise à améliorer la prise en charge de la santé de la population du territoire en renforçant la coordination interprofessionnelle, et en développant les échanges entre les professionnels de santé libéraux et les acteurs des secteurs médico-social et social.

Le projet que nous vous présentons a vocation à évoluer en fonction des attentes des patients, des professionnels de santé et des orientations du Plan Régional de Santé.

1. Le cadre de la CPTS

1.1 Le territoire de la CPTS et la population couverte

La CPTS du Grand Saumurois se situe ainsi sur le département du Maine-et-Loire, s'établissant sur 1 communauté de commune (45 communes¹) et comptabilise environ 103 473 habitants (année de référence statistique INSEE : 2016). La superficie du territoire est de 1 233,44 km².



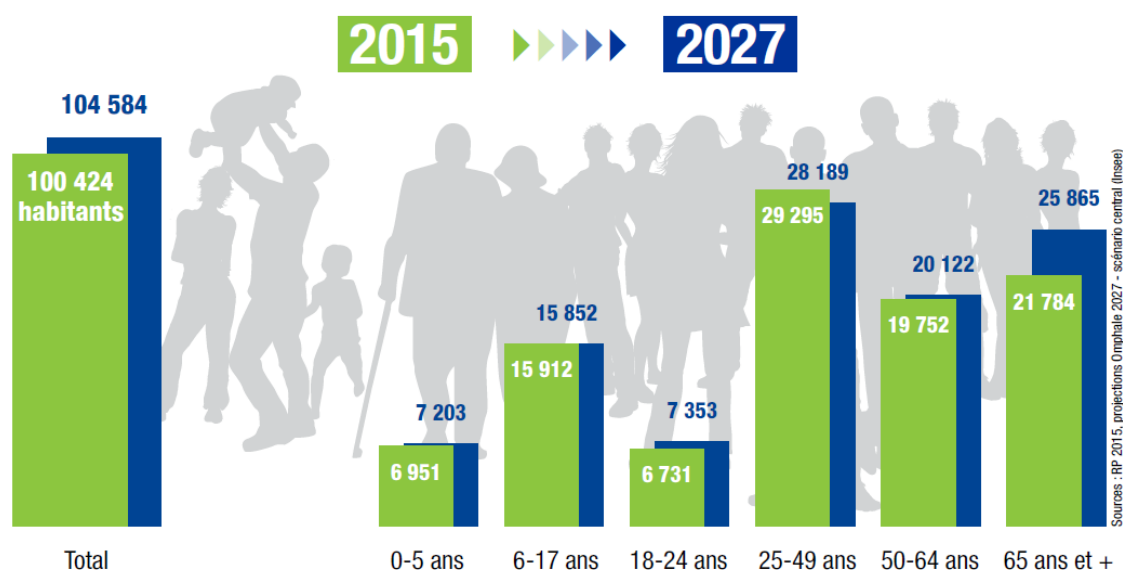
Les limites géographiques de la CPTS ont été définies en fonction des flux de patientèles et des habitudes d'accès aux soins de second et troisième recours. Le secteur de la CPTS apparaît donc pertinent à la fois en termes de bassin de population et d'organisation des soins de premier, de deuxième et de troisième recours.

A noter que dans ses statuts (art. 5 et 6), l'association des professionnels de santé de la CPTS a précisé que les communes limitrophes et/ou non intégrées à un projet de CPTS pourront être incluses au territoire d'action si les professionnels de santé y exerçant manifestent leur volonté de s'investir dans le projet de CPTS.

¹ Cf. Annexe 1 : liste des communes de la CPTS

- Evolution de la population du territoire de la CPTS

La population du Grand Saumurois a été étudiée par l'ORS Pays de la Loire en 2019²



Selon l'étude de l'ORS, la population de la CPTS devrait augmenter de 4,1% d'ici 2027. La part des 6-17 ans et des 25-49 ans diminue tandis que les autres augmentent.

L'augmentation de la part des plus de 65 ans traduit un vieillissement de la population : une évolution de 19% est à prévoir.

- Attentions particulières

Etat de santé général de la population

A la lecture du document, il est constaté que la mortalité prématurée est supérieure aux taux régionaux et nationaux, sauf pour les femmes. La mortalité prématurée (110) des deux sexes est supérieure au taux régional (98) et national (100). C'est encore plus contrasté chez les hommes avec une mortalité prématurée à 114 contre 100 pour la région et la France. La mortalité prématurée évitable est également un facteur qui ressort avec un indicateur de 129 sur le territoire de la CPTS contre 110 au niveau régional au 100 au niveau national.

La mortalité générale des 50-64 ans (111) est supérieure par rapport au taux régional (97) et national (100).

La première cause de mortalité sont les accidents de la circulation, le taux est de 170 et est très supérieur à celui des Pays de la Loire (110) et de la France (100). La deuxième cause de mortalité concerne les pathologies liées à l'alcool (158, supérieur au taux régional et national), la troisième cause est le suicide (157, supérieur au taux régional et national, notamment chez les 25-64 ans avec un taux à 165). La quatrième cause de mortalité sont les cancers du côlon-rectum (126). A contrario, le taux de mortalité par maladie de l'appareil respiratoire est beaucoup moins élevé sur le territoire de la CPTS (72) qu'au niveau régional (93) et national (100).

² Observatoire Régional de Santé Pays de la Loire, *Diagnostic Santé 2019 Saumur Val de Loire*, 2019

Focus sur les Affections de Longue Durée (ALD)

Le diagnostic de l'ORS montre que les admissions en ALD sont équivalentes sur le territoire de la CPTS par rapport à la moyenne régionale et nationale (97 contre 96 et 100).

Il a été observé un taux de mortalité pour les pathologies liées à l'alcool et les suicides très supérieur par rapport aux taux régionaux et nationaux. Or, le diagnostic montre que les admissions en ALD pour les pathologies liées à l'alcool ou pour troubles mentaux et du comportement sont très inférieurs aux taux régionaux et nationaux (pathologies liées à l'alcool : taux de 64 sur le territoire contre 114 au niveau régional et 100 au national ; troubles mentaux et du comportement : taux de 70 sur le territoire contre 88 au niveau régional et 100 au niveau national).

Démographie médicale et paramédicale

Profession	Effectif pour le territoire de la CPTS	Densité pour 100 000 habitants de la CPTS ³	Densité pour 100 000 habitants de Maine et Loire	Densité pour 100 000 habitants de la Région Pays de la Loire	Densité pour 100 000 habitants de France métropolitaine
Médecins Généralistes ²	72	70	155	144	154
IDE ²	112	108	91	104	112
Pharmacies d'officine ²	35	34	101	96	113
Chirurgiens-dentistes ²	39	38	48	55	64
Masseurs-kinésithérapeutes ⁴	59	57	104	115	130
Orthophonistes ⁵	27	26	35	32	34
Pédicures-podologues ⁶	20	19	15	17	16
Sages-femmes ⁷	12	12	38	35	29

Les différentes données du tableau ci-dessus reflètent de manière très significative le problème de démographie médicale et paramédicale (sont en rouge les professions pour lesquelles les effectifs sont inférieurs aux moyennes nationale, régionale et départementale). L'offre de second recours apparaît également comme bien inférieure à l'offre régionale et/ou nationale.

Tout le territoire de la CPTS du Grand Saumurois (45 communes) est classé dans le zonage médecin⁸. Une partie du territoire de la CPTS est classée en zone d'intervention prioritaire et l'autre en zone

³ La densité est le rapport entre le nombre de praticiens et la population, pour 100 000 habitants.

⁴ Sources : DREES, ADELI - traitements DREES ; ASIP santé, traitements DREES ; INSEE, estimations de population (Professionnels de santé au 1er janvier 2017)

⁵ La santé observée-orthophonistes-23 novembre 2015 ORS Pays de la Loire

⁶ La santé observée-pédicures-podologues-27 mai 2016 ORS Pays de la Loire

⁷ Pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans ; La santé observée-sage-femmes-26 décembre 2016 ORS Pays de la Loire

⁸ Cf. Annexe 2 : Carte Zonage Médecin

d'action complémentaire. Le territoire de la CPTS est donc considéré comme un territoire très fortement sous-doté en médecins dans son ensemble.

Si l'on prend le temps de regarder le zonage des Masseurs-kinésithérapeutes⁹, nous pouvons remarquer que le territoire de la CPTS est en zone sous-dotée voire très sous-dotée. Le zonage des orthophonistes¹⁰ montre également qu'une partie du territoire de la CPTS est en zone intermédiaire, sauf à la frontière avec l'Indre-et-Loire qui est classée en zone sous-dotée.

Ces différents zonages attestent donc de disparités territoriales qui justifient ce travail commun sur l'ensemble du territoire pour renforcer la coordination et renforcer l'accès aux soins en tout point.

1.2 Organisations existantes en termes d'exercice coordonné sur le territoire

• Les maisons de santé

Il existe 5 maisons de santé pluriprofessionnelles à ce jour :

Maison de santé du Pays Douessin	
Maison de santé Val de Loire	Equipe composée de 22 professionnels de santé : - 7 IDEL - 4 médecins généralistes - 2 masseurs-kinésithérapeutes - 1 sage-femme - 3 pharmaciens - 2 pédicures-podologues - 1 orthophoniste - 1 opticien optométriste - 1 psychologue
Pôle santé du Longuéen	Equipe composée de 16 professionnels de santé : - 2 IDEL - 5 médecins généralistes - 3 masseurs-kinésithérapeutes - 3 pédicures-podologues - 2 chirurgiens-dentistes - 1 sage-femme
Maison de santé de Vernoil Vernantes	Equipe composée de 14 professionnels de santé : - 6 IDEL - 4 médecins généralistes - 1 masseur-kinésithérapeute - 1 sage-femme - 1 pédicure-podologue - 1 chirurgien-dentiste
Maison de santé du Sud-Saumur	Equipe composée de 13 professionnels de santé : - 4 IDEL - 3 médecins généralistes - 2 pharmaciens

⁹ Cf. Annexe 3 : Carte Zonage Masseurs-Kinésithérapeutes

¹⁰ Cf. Annexe 4 : Carte zonage Orthophonistes

	- 2 chirurgiens-dentistes - 1 psychologue - 1 infirmière Asalée
--	---

Source : FINESS

- Les centres de santé

Centre communal de santé de Saumur	Equipe composée de 10 professionnels de santé : - 10 médecins généralistes retraités
Centre de soins infirmiers de Doué-la-Fontaine	Equipe composée de 8 professionnels de santé : - 8 IDE

Source : FINESS

- Les Equipes de Soins Primaire Coordonnées Locales Autour du Patient (ESP-CLAP)

ESP-CLAP La Ronde	Equipe composée de 17 professionnels de santé : - 9 IDEL - 2 médecins généralistes - 3 pharmaciens - 2 masseurs-kinésithérapeutes - 1 pédicure-podologue
EST-CLAP Saint-Martin-de-la-Place	Equipe composée de 4 professionnels de santé : - 2 IDEL - 1 médecin généraliste - 1 pharmacien

- Organisation de la continuité et de la permanence des soins sur le territoire

La permanence des soins est la demande de soins non programmés répondant à un besoin de prise en charge médicale : dans un délai rapide non immédiat et en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

En Maine-et-Loire, la permanence des soins est divisée en 13 secteurs (Angers ville, Beaufort-en-Vallée, Beaupréau, Brissac-Quincé, Chalonnes-sur-Loire, Cholet, Longué, la Membrolle sur Longuenée, Les Ponts de Cé, Saumur, Segré, Seiches-sur-le-Loir, Vihiers).¹¹ Chaque territoire dispose d'un point fixe de consultation.

La CPTS dépend principalement des secteurs de Longué et de Saumur.

Les communes de Brigné (Doué-en-Anjou) et Grézillé (Gennes-Val-de-Loire) dépendent du secteur de Brissac-Quicé.

La participation à la permanence des soins permet de couvrir les périodes de garde de 20h à 00h en semaine, de 12h à 00h les samedis, de 08h à 00h les dimanches et jours fériés, le secteur hospitalier prend le relais en nuit profonde sur les secteurs disposant de Maisons Médicales de Garde, par convention. L'effectif de nuit (00h à 8h) est assurée sur un secteur (Angers) du lundi au dimanche.

¹¹ Cf Annexe 5 : Cartographie sectorisation PDSA 49 (cf. Cahier des charges PDSA Pays de la Loire 2017-2019)

En application de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, la région Pays de la Loire a mis en place le 4 avril 2017, un numéro unique pour la médecine de garde.

Le 116 117 est désormais le numéro à composer partout dans les Pays de la Loire pour contacter un médecin de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux, c'est-à-dire tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi 12h et les jours fériés. Gratuit pour l'appelant, le 116 117 apporte une réponse médicale adaptée à ces besoins :

- Un conseil médical,
- L'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde,
- L'organisation d'une visite à domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer,
- La prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, le 15 reste le numéro à composer.

Toutefois, le 116 117 n'est pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par les médecins traitants.

La permanence des soins dentaires

Sectorisation	3 zones
Tableau de garde	Sur 1 an Publication hebdomadaire
Lieu d'effectation de l'astreinte	Cabinet
Participants	Libéraux et centre de santé : 353

La liste et le numéro des praticiens de garde sont disponibles sur le site du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes.

Kinésithérapeutes

L'organisation de la prise en charge des actes de kinésithérapie respiratoire le week-end et les jours fériés durant la période hivernale a été considérée comme une réelle nécessité. La période concernée se limite à celle définie par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) (15 octobre - 31 mars).

Une association régionale (AGKRPL) organise les astreintes de kinésithérapie respiratoire (sauf en Loire-Atlantique) et tout kinésithérapeute libéral peut y adhérer dès lors qu'il satisfait aux obligations suivantes :

- S'engager à suivre les référentiels de bonne pratique
- Transmettre une fiche de liaison au kinésithérapeute et au médecin traitant du patient

Les astreintes sont organisées du samedi midi au dimanche soir.

Le Maine-et-Loire est divisé en 8 secteurs. Le territoire de la CPTS est partiellement couvert sur le Saumurois et le Nord-est du Maine-et-Loire.



La garde pharmaceutique

La garde pharmaceutique est organisée par Résogardes lesquels renseignent un outil spécifique accessible par un numéro d'appel payant et internet au « 3237 ». Ce numéro opère une géolocalisation de l'appelant et lui propose les trois pharmacies de garde les plus proches de son point d'appel¹².

- **Etat de l'offre hospitalière**

Liste des établissements de santé du territoire :

- Centre Hospitalier de Saumur
- Clinique Chirurgicale de la Loire à Saumur
- Centre Hospitalier de Longué-Jumelles
- Centre Hospitalier de Doué-la-Fontaine
- 1 hôpital à domicile (HAD) Saumurois

Les Centres hospitaliers de Saumur, Longué-Jumelles et Doué-la-Fontaine sont associés au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de Maine et Loire avec le CHU d'Angers comme établissement support.

- **Etat de l'offre médico-social**

Structures sanitaires, médico-sociales, sociales	Ville
Adapei formation Saumur	Saumur
ADOMA Saumur	Saumur
ALIA 49	
Association Habitat Solidarité	Saumur
CADA FTDA Saumur	Saumur
CADA Saumur France Horizon	Saumur
CADA ASEA C.A.V.A,	Saumur
CAF du Maine-et-Loire	Doué en Anjou, Gennes Val de Loire, Montreuil Bellay et Saumur
CIAS	Allonnes
CCAS	Gennes Val de Loire, Le Coudray Macouard, Longué-Jumelles, Montreuil Bellay, Saumur, Vernantes, Vernail le Fourrier
Centre Française DOLTO (C.A.M.S.P. - C.M.P.P. - A.C.E)	Saumur
CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) Equinoxe	Saumur
CHRS d'insertion	Saumur
Centre Hospitalier de Saumur	Saumur
Centre social de Doué la Fontaine	Doué en Anjou
Centre social Jean Dima	Doué en Anjou
Centre social du Chemin Vert	Saumur

¹² Cahier des charges régional de la PDSA 2016

Clinique Chirurgicale de la Loire	Saumur
Coordination autonomie	
CPAM 49	
EHPAD Le Bois Clairay	Allonnes
EHPAD HL	Doué la Fontaine
EHPAD Alienor d'Aquitaine	Fontevraud
EHPAD St Vétérin	Gennes Val de Loire
EHPAD HL Longué	Longué-Jumelles
EHPAD Montreuil Bellay	Montreuil Bellay
EHPAD Gilles de Tyr	Saumur
EHPAD La Sagesse	Saumur
EHPAD Résidence Sainte Anne	Saumur
EHPAD St Hilaire St Florent Jeanne Delanoue	Saumur
EHPAD l'Abbaye St Hilaire St Florent	Saumur
EHPAD Résidence a Cristal	Saumur
EHPAD Résidence des Deux Clochers	Vernantes
ESAT Jardin des Plantes	Doué en Anjou
ESAT Saumur	Saumur
ESAT Le Moulin du Pin	Vernantes
ESAT Résidence du Grand Chêne	Vernantes
Foyer La Maison des Pins	La Breille les Pins
Foyer Clair Soleil	Saumur
Foyer les Tourelles	Saumur
Foyer d'hébergement L'Accueil	Doué la Fontaine
Foyer d'hébergement Résidence du Grand Chêne	Vernantes
Foyer Logement Les Fontaines	Gennes sur Loire
Foyer de Vie Maison Perce-Neige	Bagneux (SAUMUR)
Foyer de Vie/FAM Les Logis du Bois	Vernantes
HAD	
Hôpital Local	Doué en Anjou
Hôpital Local Lucien Boissin	Longué-Jumelles
IME Chantemerle	Saumur
IME Le Coteau	Saumur
IREPS 49	
ITEP Le Thouet	Saumur
MAPA Le Clos des lilas	Le Coudray Macouard
MAS Les Romans	Saumur
MDPH 49	Angers
Résidence Accueil Saumur	Saumur
Résidence Autonomie les Fontaines	Gennes Val de Loire
Résidence Autonomie Les Charmilles	Longué Jumelles
Résidence Autonomie les Tamaris	Vernoil le Fourrier
SAAD ADMR Pays Allonnais	Allonnes
SAAD ADMR ALLONNES	Brain sur Allonnes
SAAD ADMR du Haut Layon	Doué en Anjou
SAAD ADMR Pays Douessin	Doué en Anjou
SAAD ADMR Gennes Les Rosiers	Gennes Val de Loire

SAAD ADMR Douet et Gravelle	Le Coudray Macouard
SAAD ADMR Rives du Thouet	Montreuil Bellay
SAAD ADMR ALLONNES	Neuillé
SAAD ADMR Les Tuffeaux	Saumur
SAAD ADMR ALLONNES	Saumur
SAAD Le Sablier Saumurois	Saumur
SAAD Bien à la Maison	Saumur
SAVS ALPHA	Vernantes
Service d'Aide aux Personnes	Doué en Anjou
Service d'aide-ménagère de Chenehutte Trèves Cunault	Gennes Val de Loire
Service d'aide aux personnes de Grezillé	Gennes Val de Loire
Service d'aide aux personnes de St Georges des Sept Voies	Gennes Val de Loire
Services d'aides ménagères	Saumur
Service d'Aide aux personnes Saumur	Saumur
SESSAD Croix Rouge Française	Doué en Anjou
SESSAD Bagneux	Saumur
SESSAD du Saumurois Les Chesnaies	Saumur
SESSAD Vallée de l'Anjou	Vernantes
SIVM (syndicat intercommunal à vocation multiple) Canton Sud Saumur	Chacé
SPASAD du Saumurois	Saumur
SSIAD CH Doué en Anjou	Doué en Anjou
SSIAD A2S	Longué-Jumelles
SSIAD MUTUALITE ANJOU	Saumur
Urgence Habitat Solidarité	Saumur

1.3 Gouvernance

La structure juridique choisie par les professionnels de santé du territoire est l'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée le 17 décembre 2019. Cette association porte le nom de « CPTS du Grand Saumurois ». Son siège social se situe au 44 rue du Vieux Bagneux, 49400 Saumur. Cette association réunit les professionnels de santé de ville du territoire qui souhaitent y adhérer. Néanmoins, les statuts laissent la possibilité d'associer à la structure et au projet d'autres professionnels des territoires limitrophes.

Dans ses statuts, la CPTS du Grand Saumurois s'est donnée les objectifs généraux suivants :

- De renforcer la coordination et l'organisation entre professionnels de santé et acteurs des champs : sanitaire, médico-social, social et médical
- De développer l'interconnaissance entre les acteurs de santé et du médico-social pour optimiser le parcours de soin des usagers
- De favoriser les relations pluriprofessionnelles des acteurs du territoire
- D'optimiser la qualité de la prise en charge
- De faciliter le parcours de soins de la population
- D'améliorer l'articulation entre le premier, le deuxième recours et le secteur hospitalier sur le territoire de la CPTS
- De renforcer les liens avec les partenaires institutionnels

- De former une communauté de santé attractive pour d'autres spécialités médicales et favoriser l'intégration des nouvelles générations de professionnels
- De mutualiser les moyens et les tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité
- De favoriser le travail de prévention et d'éducation pour la santé

- Fonctionnement et gouvernance

Lors de la première assemblée générale constitutive en date du 17 décembre 2019, le conseil d'administration a été formé avec les professionnels de santé suivants :

- Dr François ADES, médecin généraliste à Bellevigne-les-Châteaux ;
- Mme Gaëlle BARRAULT, infirmière libérale à Saumur ;
- Dr Frédéric CHAS, pharmacien à Saumur ;
- M. Patrick COUNY, masseur-kinésithérapeute à Gennes-Val de Loire ;
- Mme Florence DILLEMANN, orthophoniste au Coudray-Macouard ;
- Dr Christine FLEURY-MENOU, médecin généraliste à Bellevigne-les-Châteaux ;
- Mme Lydia GEORGET, infirmière libérale à Vivy ;
- Dr Corine MASSON, pharmacien à Saumur ;
- Mme Virginie MERIENNE, infirmière libérale à Vivy ;
- Mme Sophie PIERRARD, masseur-kinésithérapeute à Saumur ;
- Dr Michel SEBAG, pharmacien à Saumur ;
- Dr Sylvie SEBAG, pharmacien à Saumur ;
- Mme Christine SEYNAT, infirmière à Saumur ;
- Dr Jean-Christian SEYNAT, chirurgien-dentiste à Saumur ;
- Mme Emeline TOUCHET, masseur-kinésithérapeute à Saumur.

L'association se compose de membres adhérents.

Les membres adhèrent par bulletin d'adhésion. Il est à souligner que sont membres adhérents, ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation dont la somme pourra varier.

En matière de gouvernance, l'Association est composée d'un Bureau et d'un Conseil d'Administration¹³. Le CA est composé d'au plus 15 membres et 5 professions de santé différentes doivent être représentées. L'Assemblée Générale réunit l'ensemble des adhérents de l'Association et se rassemble au moins une fois par an.

- L'organisation de la coordination et l'animation des instances

Dans l'objectif de faciliter la coordination entre les professionnels de santé au quotidien et d'animer le réseau, le Conseil d'Administration souhaite recruter un(e) coordinateur(ice). Ses missions principales seront de mettre en œuvre le projet de santé de la CPTS, d'organiser la représentation auprès des instances territoriales et d'en faciliter l'animation et de gérer le quotidien de l'Association. Afin de soutenir le(la) futur(e) coordinateur(ice) dans ses fonctions, un binôme de professionnels de santé est référent pour chacune des fiches actions.

Le(la) coordinateur(ice) de la CPTS aura notamment pour rôle de faire le lien avec les partenaires et d'organiser la représentation de la CPTS auprès de ces instances.

¹³ Cf. Annexe 6 : Membres du CA et du Bureau

Le Conseil d'Administration a invité les partenaires de la CPTS à une réunion de présentation du projet et des fiches actions. Cette réunion s'est tenue le 14 janvier 2020 à Saumur. Elle a été l'occasion d'échanges et de discussions portant notamment sur les actions à décliner pour répondre aux axes de travail définis par les adhérents de la CPTS.

Une deuxième réunion s'est déroulée le 11 février 2020 au cours de laquelle le projet de santé de la CPTS, envoyé au préalable à l'ensemble des partenaires, a été relu et amendé par les participants.

Enfin, en fonction des nouvelles thématiques qui pourront être abordées par la CPTS (ex : améliorer le parcours de soins des personnes âgées ou en situation de handicap, favoriser la mise en place d'action ETP...), l'Association intégrera de nouveaux membres et partenaires.

2. Les projets à mettre en œuvre par la CPTS du Grand Saumurois

La CPTS du Grand Saumurois s'articule

- Autour des orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) Pays de la Loire 2018-2022 suivantes :
 - La santé dans toutes les politiques
 - L'utilisateur : acteur de sa santé
 - L'inclusion
 - L'accès et la qualité des soins et accompagnements
 - La coordination
 - L'innovation
- Autour des thématiques identifiées dans le cadre de la stratégie nationale de transformation du système de santé :
 - Améliorer l'accès aux soins (accès au médecin traitant ; accès aux soins de recours)
 - Organiser les soins non programmés
 - Favoriser les parcours et protocoles de prises en charges (la sécurisation des transitions ville-hôpital ; le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées ou polypathologiques)
 - Développer les actions de prévention et de promotion de la santé
- En lien avec les dispositifs locaux tels que le Contrat Local de Santé Saumur Val de Loire Agglomération

Dans ce projet, la CPTS a identifié 4 axes stratégiques déclinés en 5 actions :

Axe stratégique 1 : développer des actions de prévention

Les professionnels de santé ont souligné l'importance de mener des actions de prévention auprès des jeunes du territoire et la nécessité de coordonner et de travailler avec les acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.

Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 1 action :

Fiche action n°1 : favoriser la prévention dans les établissements scolaires du territoire de la CPTS

Axe stratégique 2 : renforcer la communication et la coordination pluriprofessionnelle

Dans un contexte de faibles ressources, les professionnels soulignent la nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.

Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 1 action :

Fiche action n°2 : améliorer l'interconnaissance et la communication des professionnels de santé

Axe stratégique 3 : renforcer le lien ville/établissements de santé

Les professionnels de santé déplorent que les entrées et retours d'hospitalisation ne soient pas toujours optimaux en raison d'un manque d'anticipation et de coordination entre les professionnels

de ville et les établissements de santé. De plus, les professionnels de santé de ville soulignent un manque de communication avec les établissements de santé.

Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 1 action :

Fiche action n°3 : renforcer la coordination et la communication entre les professionnels de ville et les établissements de santé pour permettre une meilleure prise en charge du patient

Axe stratégique 4 : améliorer l'accès aux soins

Le territoire est marqué par des caractéristiques telles qu'une population vieillissante, ce qui entraîne l'apparition de pathologies chroniques pour les patients. La CPTS se donne pour objectif d'améliorer l'accès aux soins pour toutes les populations de manière continue sur l'ensemble du territoire. Cette démarche s'insère dans une logique d'amélioration et d'évolution des types de prise en charge qui se veut nécessairement pluriprofessionnelle et en collaboration avec les acteurs de la santé concernés.

Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 2 actions :

Fiche action n°4 : organiser la réponse à la demande de soins non programmés

Fiche action n°5 : favoriser l'accès à un médecin traitant pour la population du territoire de la CPTS

Ce projet de santé pourra être révisé tous les ans en fonction de l'évolution des actions et l'émergence de nouvelles priorités territoriales voire régionales et nationales.

La CPTS n'a pas vocation à se substituer aux structures et équipes de santé pluridisciplinaires.

Axe stratégique 1 : développer des actions de prévention

Action n°1 : Favoriser la prévention dans les établissements scolaires du territoire de la CPTS

Problématique	L'accès aux professionnels de santé, et aux soins en général, est de plus en plus compliqué du fait notamment de la démographie médicale du secteur. Ces raisons soulignent la nécessité de mettre en place des actions de prévention. En complément, les professionnels ont souligné l'importance de mener des actions de prévention auprès des jeunes et la nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales (têtes de réseaux (IREPS, ANPAA, ALIA), écoles élémentaires, collèges...)
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectif général : Structurer des actions de prévention à destination des écoliers, des collégiens et des lycéens Objectifs spécifiques : 1. Promouvoir la santé des écoliers, des collégiens et des lycéens 2. Sensibiliser les écoliers, les collégiens et les lycéens à plusieurs problématiques de santé publique
Actions à mettre en œuvre	• Recenser les actions de prévention déjà mises en place dans les établissements scolaires du territoire de la CPTS (prévention bucco-dentaire, prévention des addictions par exemple) pouvoir y assister <u>Objectif</u> : connaître les thématiques déjà promues dans les établissements et les techniques d'animation afférentes suivant les classes d'âge • Repérer les partenaires potentiels (têtes de réseaux, établissements scolaires...) et les rencontrer pour leur présenter l'idée des cycles d'intervention <u>Objectif</u> : présenter le projet des professionnels de santé avec une partie de présentation du dispositif CPTS et une autre sur le projet en lui-même • Créer un groupe de travail afin de répondre à l'appel à projet de l'ARS (avec les professionnels de santé, les têtes de réseaux, le(s) établissement(s) ...) • Mettre en place une ou plusieurs réunion(s) entre les professionnels de santé investis, l'IREPS et le(s) établissement(s) afin de préparer ces interventions (thématiques précisées, cycle des interventions, professionnels qui vont intervenir). • Réaliser un cycle d'intervention dans les établissements scolaires volontaires sur les thématiques des addictions et de la nutrition. • Mettre en commun les documents utilisés dans une boîte à outils de la CPTS (objectif : permettre aux différents professionnels de la CPTS de reconduire les actions dans les établissements de leur secteur d'activité).
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Corine MASSON, pharmacien (Saumur-Bagneux) Emeline TOUCHET, masseur-kinésithérapeute (Saumur)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membre de la CPTS, membres du CA, coordinateur(trice) de la CPTS, CPAM 49, IREPS 49, tous professionnels et structures des champs de la

	prévention, du social et médico-social (ALIA, ANPAA, SRAE Addictions, SRAE Nutrition, ...), CH de Saumur, mairies, collectivités territoriales, écoles élémentaires, collèges, lycées, infirmières scolaires, médecins scolaires...
Calendrier prévisionnel	2020 – 2021 : • Recenser les actions de prévention déjà mises en place dans les établissements scolaires du territoire de la CPTS • Recenser les partenaires potentiels et les rencontrer afin de présenter le projet des professionnels de santé • Constituer le groupe de travail 2021-2022 : mise en place de réunions de travail entre les professionnels de santé et les partenaires • Programmation de ou des intervention(s) • Informer, systématiquement, tous les professionnels de la CPTS et les autres acteurs de la CPTS afin de permettre une vision globale du projet • Préparer une enquête pour connaître la satisfaction des professeurs, écoliers, collégiens ou lycéens et intervenants 2022 : intervention dans les établissements scolaires et réalisation de l'enquête 2023 : diffusion des documents aux membres de la CPTS pour permettre à tous les professionnels de pouvoir reconduire les actions dans les établissements scolaires de leur secteur d'activité
Critères d'évaluation	Recensement effectué des actions de prévention déjà mise en place dans les établissements scolaires (recensement à réaliser annuellement) Recensement effectué des partenaires potentiels + nombre de rencontres organisées et nombre de partenaires présents sur le nombre total de partenaires identifiés Nombre de réunions de travail organisées et nombre de participants sur le nombre total des professionnels de santé de la CPTS et des partenaires sur le territoire de la CPTS Nombre d'intervenants et nombre d'écoliers, de collégiens ou de lycéens (de la classe) sensibilisés sur le nombre total d'écoliers, de collégiens ou de lycéens (de la classe) Nombre d'interventions Mise en place effective d'une enquête de satisfaction auprès des écoliers, collégiens ou lycéens, professeurs et intervenants (sur le nombre total d'écoliers, de collégiens ou de lycéens, professeurs et intervenants ayant participé)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS - Référents de l'action

	<u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux et de l'action - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Convivialité - Location de salle - Coûts liés au projet
--	--

Axe stratégique 2 : renforcer la communication et la coordination pluriprofessionnelle

Action n°2 : Améliorer l'interconnaissance et la communication des professionnels de santé

Problématique	Dans un contexte de faibles ressources, les professionnels soulignent la nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectifs généraux : • Améliorer la connaissance des professionnels de santé pour une meilleure communication, coordination et accès aux soins • Faciliter et fluidifier les échanges entre ces professionnels pour garantir un meilleur accès aux soins des usagers et améliorer les conditions d'exercice des professionnels
	Objectifs spécifiques : 1. Développer des outils de communication sécurisés pour permettre une meilleure coordination autour du patient 2. Rendre lisible l'organisation de la CPTS 3. Favoriser et renforcer la connaissance entre professionnels de santé
Actions à mettre en œuvre	Objectif 1 : • Utiliser et participer au déploiement d'un système de communication sécurisé entre les professionnels de santé <u>Objectif</u> : interopérabilité entre les MSS + une MSS pour les professionnels de santé adhérents à la CPTS. • S'approprier le DMP (prévoir une réunion d'information avec la CPAM et les adhérents de la CPTS pour savoir quels sont les droits de lecture et d'écriture selon les professions) • Créer un site internet de la CPTS pour les professionnels adhérents à la CPTS qui serait organisé en 2 parties : une accessible à tous et une réservée aux professionnels de santé (accessible par mot de passe). Le site comprendrait notamment les différents systèmes de garde des professionnels de la CPTS, un annuaire numérique et toute information liée à la CPTS pouvant être diffusée. • Créer un annuaire numérique pour les adhérents de la CPTS avec une partie des informations visible par tous et une autre partie visible seulement par les professionnels de santé : ○ <u>Informations tout public</u> : nom / prénom / profession / adresse du cabinet / horaires d'ouverture / spécialités (dans la limite du communicable) / site internet / n° téléphone pro / mail pro / photo / congé-remplacement, etc. mis à jour par les professionnels de santé ○ <u>Informations réservées aux professionnels de santé</u> : adresse de messagerie sécurisée / qui fait partie du réseau de garde / mode de communication préférentiel / absence ponctuelle ⇒ Cet annuaire sera disponible sous format papier de façon plus succincte pour les professionnels de santé (nom / n° de téléphone pro / adresse du cabinet).

	Objectif 2 : • Créer une charte graphique de la CPTS avec l'instauration d'un logo à mettre sur tous les documents liés à la CPTS, dans les cabinets des professionnels de santé adhérents, pour faire le lien et mettre en avant ce lien sur le territoire • Créer des supports de communication (flyers, affiches, diaporama) pour communiquer autour de la CPTS, du site internet, etc. que chaque professionnel disposerait dans son cabinet. Objectif 3 : • Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé au moins une fois par an pour mieux se connaître : organiser des temps d'échange, d'information, de sensibilisation entre professionnels sur des thématiques transversales (dépistage, vaccination, communication, etc.).
Coordinateur de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS M. Patrick COUNY, masseur-kinésithérapeute (Gennes Val de Loire) Dr Frédéric CHAS, pharmacien (Saumur)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du CA, coordinateur(trice) de la CPTS, CPAM Pays de la Loire et 49, ARS, GCS E-santé, MSP, ESP-CLAP, associations d'usagers.
Calendrier prévisionnel	Objectif 1 : <u>Utiliser et participer au déploiement d'un système de communication entre les professionnels de santé :</u> 2020 : recensement des professionnels adhérents ayant une MSS 2021 : informer les professionnels de santé, adhérents à la CPTS, sans MSS de l'utilité de celle-ci (par exemple lors d'une AG de la CPTS) -> faire intervenir la CPAM et/ou le GCS e-Santé pour présenter les MSS <u>S'approprier le DMP :</u> 2020 – 2021 : mettre en place une ou plusieurs réunions entre la CPAM et les professionnels de santé et sociaux/médico-sociaux de la CPTS afin d'en apprendre plus sur, par exemple, les droits de lecture et d'écriture selon les professions <u>Création du site internet :</u> 2020 – 2025 : • Création du site internet de la CPTS (organiser une commission communication, se rapprocher d'un graphiste...) • Informer les professionnels adhérents à la CPTS de la création du site internet et de la façon dont ils peuvent s'en saisir • Diffusion des informations sur le site internet (mis à jour continuellement) • Inscription des PS adhérents à la CPTS au site internet <u>Création de l'annuaire :</u> 2020 – 2025 : • Une fois le site internet créé, inscription des professionnels de

	santé adhérents à l'annuaire • Création et diffusion du format papier Objectif 2 : <u>Création de la charte graphique de la CPTS :</u> 2020 : organisation d'une commission communication pour décider des éléments du logo, de la charte graphique... se rapprocher d'un graphiste pour la réalisation du logo. 2021 – 2025 : diffusion du logo sur les documents de la CPTS <u>Création de supports de communication :</u> 2020 – 2025 : création des différents supports de communication et diffusion auprès des adhérents de la CPTS Objectif 3 : <u>Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé au moins une fois par an pour mieux se connaître :</u> 2021 : distribuer en AG un questionnaire afin de recenser les choix de thématiques des professionnels de la CPTS 2021 – 2022 : mise en place d'un comité d'organisation (exemple : membres du CA) -> quel thème ? Qui inviter ?... 2021 – 2022 : organisation de la soirée thématique (à reconduire ensuite avec un thème différent...)
Critères d'évaluation	Objectif 1 : <u>Utiliser et participer au déploiement d'un système de communication entre les professionnels de santé :</u> Recensement effectif des professionnels adhérents ayant une MSS Nombre de professionnels de santé informés de l'utilité d'une MSS sur le nombre total de professionnels de santé sans MSS <u>S'approprier le DMP :</u> Mise en place d'une réunion d'information sur le DMP (nombre de participants sur le nombre total de professionnels adhérents à la CPTS) <u>Création du site internet :</u> Mise en place effective d'une commission communication (nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) + nombre de réunions pour créer le site internet et nombre de participants sur le nombre de PS investit Création du site internet Nombre d'adhérents qui ont un accès au site sur le nombre total d'adhérents Nombre et nature des actions relayées sur le site internet <u>Création de l'annuaire :</u> Création de l'annuaire Nombre d'adhérents inscrits à l'annuaire sur le nombre total d'adhérents à la CPTS (évolution à N+1) Création de l'annuaire papier

	Objectif 2 : <u>Création de la charte graphique de la CPTS :</u> Mise en place effective d'une commission communication (nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) + nombre de réunions pour créer la charte et le logo et nombre de participants sur le nombre de PS investis <u>Création de supports de communication :</u> Nature des supports de communication créés Nombre de professionnels de santé adhérents disposant de supports de communication sur le nombre total d'adhérents Objectif 3 : <u>Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé au moins une fois par an pour mieux se connaître :</u> Diffusion effective du questionnaire afin de recenser les choix de thématiques des professionnels de la CPTS Mise en place du comité d'organisation (nombre de réunions + nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Mise en place de la soirée thématique (reconduite de ce type de soirée à N+1 (combien par an ?) ...) Nombre d'adhérents présents ou représentés sur le nombre total d'adhérents
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS - Référents de l'action <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication (flyers, affiches), documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Logo - Site internet - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Location de salle

Axe stratégique 3 : renforcer le lien ville/établissements de santé

Action n°3 : Renforcer la coordination et la communication entre les professionnels de ville et les établissements de santé pour permettre une meilleure prise en charge du patient

Problématique	Les professionnels de santé déplorent que les entrées et retours d'hospitalisation ne soient pas toujours optimaux en raison d'un manque d'anticipation et de coordination entre les professionnels de ville et les établissements de santé. De plus, les professionnels de santé de ville soulignent un manque de communication avec les établissements de santé.
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectif général : - Optimiser la qualité de la prise en charge de la population - Améliorer l'accès aux soins en améliorant l'organisation de la continuité des soins
	Objectifs spécifiques : Favoriser la communication et la coordination des professionnels de santé
Actions à mettre en œuvre	En entrée et sortie d'hospitalisation : Entrée d'hospitalisation : rédiger un document pluriprofessionnel où chaque intervenant du parcours de santé du patient indique toute information utile en lien avec l'hospitalisation Sortie d'hospitalisation : travailler un document type (modèle sur la lettre de sortie) qui regroupe les informations du courrier de sortie, des ordonnances du médecin, du matériel et des informations inscrites par l'IDE du service et/ou le kiné <u>Objectif</u> : que chaque profession liste les informations dont elle a besoin dans ce document pour faire remonter au CH Mutualiser les initiatives du territoire : - S'inspirer des travaux du groupe de travail CH de Saumur/pharmaciens de ville qui a vu le jour en juin 2019 et les mutualiser au reste de la CPTS Améliorer la communication entre les établissements de santé et les professionnels de ville (en lien avec l'action n°2 de la CPTS) : Organiser des soirées thématiques avec les établissements de santé du territoire pour connaître les spécialités de chacun <u>Exemple</u> : organisation d'une soirée avec la Clinique Chirurgicale de la Loire sur le dispositif de Récupération Après Chirurgie (RAC) mis en place par cette dernière - Inscrire les professionnels de la CPTS dans la liste de diffusion de la newsletter du CH de Saumur et la diffuser sur le site internet de la CPTS
Coordinateur de l'action (réfèrent)	Coordinateur(trice) de la CPTS Mme Virginie MERIENNE, IDEL (Vivy)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du CA, coordinateur(trice) de la CPTS, CH de Saumur (et ses différents services), Clinique Chirurgicale de la Loire, Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), CH de Doué la Fontaine, CH de Longué-Jumelles...

Calendrier prévisionnel	<u>Organiser les entrées et sorties d'hospitalisation</u> : 2020 : créer un groupe de travail entre professionnels de santé de ville et des établissements de santé pour établir les documents pluriprofessionnels pour améliorer les entrées et sorties d'hospitalisation 2021 – 2025 : communication auprès des adhérents de la CPTS de l'existence des outils réfléchis par les groupes de travail <u>Mutualiser les initiatives du territoire</u> : 2020 – 2025 : se tenir informés des avancées du groupe de travail CH de Saumur/pharmaciens de villes pour permettre une mutualisation des travaux au reste de la CPTS quand c'est possible <u>Améliorer la communication entre les établissements de santé et les professionnels de ville</u> : 2020 : distribuer un questionnaire aux adhérents de la CPTS sur leurs besoins de connaissances des établissements de santé du territoire 2021 : prendre contact avec les établissements concernés et construire ensemble la soirée thématique 2020– 2022 : mettre en place la/les soirée(s) thématique(s) 2020 : recenser les professionnels qui souhaitent recevoir la newsletter du CH de Saumur puis transmettre les coordonnées au service communication du CH 2020 – 2025 : diffuser les newsletters sur le site internet de la CPTS
Critères d'évaluation	<u>Organiser les entrées et sorties d'hospitalisation</u> : Nombre de réunions des groupes de travail organisées (nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Nombre de documents réalisés et diffusés <u>Mutualiser les initiatives du territoire</u> : Diffusion effective des retours du groupe de travail CH de Saumur/pharmaciens de ville Nombre de travaux qui ont pu être mutualisés avec le groupe de travail <u>Améliorer la communication entre les établissements de santé et les professionnels de ville</u> Nombre de professionnels intéressés par une soirée thématique avec les établissements de santé sur le nombre total d'adhérents Nombre d'établissements de santé souhaitant construire et participer à la soirée thématique Mise en œuvre effective de la soirée Nombre de participants sur le nombre total d'adhérents à la CPTS Nombre de professionnels adhérents qui souhaitent recevoir la newsletter sur le nombre total d'adhérents Nombre de newsletter mises en ligne sur le site internet de la CPTS
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains</u> : - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS - Référent de l'action

	<u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Site internet - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle
--	--

Axe stratégique 4 : améliorer l'accès aux soins

Action n°4 : Organiser la réponse à la demande de soins non programmés

Problématique	Les professionnels de santé ont constaté que l'accès au 1^{er} et au 2nd recours était très compliqué pour la population avec des délais d'attente souvent importants et une pénurie de spécialistes. De plus, de nombreux usagers se retrouvent sans médecin traitant. Par ailleurs, la population du territoire sollicite les services d'urgences pour une prise en charge qui relève de la ville. Enfin, les professionnels de santé observent que les usagers ont tendance à être dans un système de « consommation » de soins sans prendre le temps de connaître toutes les options/dispositifs existants sur un territoire et aller à ce qui leur semble le plus rapide et le moins coûteux pour eux
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectif général : • Optimiser l'accès aux soins • Garantir la continuité de soins Objectifs spécifiques : 1. Répondre à la demande de soins non programmés en journée à l'échelle du territoire de la CPTS 2. Sensibiliser les usagers aux différents dispositifs de prise en charge d'urgence existant sur le territoire
Actions à mettre en œuvre	Objectif 1 : • Pour les médecins, garder quelques créneaux dans la journée pour les urgences • Organiser pour chaque profession (médecins, chirurgiens-dentistes, kinésithérapeutes, etc.) des plages horaires pour les soins non programmés dans la semaine • ! vigilance : recruter assez de professionnels pour avoir un roulement parmi ceux qui gardent des créneaux • Créer une plateforme de régulation téléphonique pour les patients à la recherche de médecin traitant ou pour les situations urgentes et remplir les plages de soins non programmés des professionnels de santé : recruter une personne qualifiée pour faire cet aiguillage Objectif 2 : • Organiser une campagne de sensibilisation à destination des usagers : <u>Exemple</u> : communiquer sur le système de garde des médecins généralistes de 20h à 0h et le week-end (à partir de midi le samedi) • Créer une charte de respect et d'engagements mutuels entre patients et professionnels de santé
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Sophie PIERRARD, masseur-kinésithérapeute (Saumur) Christine FLEURY-MENOU, médecin généraliste (Chacé) Jean-Christian SEYNAT, chirurgien-dentiste (Saumur)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, ESP-CLAP, CPAM Pays de la Loire et 49, ARS, URPS Pays de la Loire, établissements de santé du territoire de la

	CPTS, maison médicale de garde de Saumur, associations d'usagers, etc.
Calendrier prévisionnel	Objectif 1 : <u>Pour les médecins, garder quelques créneaux dans la journée pour les soins non programmés :</u> 2020 : organiser une réunion avec les médecins généralistes de la CPTS pour définir le système et le planning de prise en charge des soins non programmés 2021 : diffusion aux adhérents de la CPTS du planning de prise en charge des soins non programmés 2021 – 2025 : mise en place du système de prise en charge des soins non programmés par les médecins généralistes <u>Organiser pour chaque profession des plages horaires pour les soins non programmés dans la semaine :</u> 2020 : organiser des réunions mono-professionnelles avec les adhérents de la CPTS (chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) pour organiser la prise en charge des soins non-programmés par semaine 2021 : diffusion aux adhérents de la CPTS du planning de prise en charge des soins non programmés 2022 – 2025 : mise en place du système de prise en charge des soins non programmés par les professionnels de la CPTS <u>Créer une plateforme téléphonique pour la réorientation des patients :</u> 2020 : mise en place d'une commission pour la création de la plateforme téléphonique 2020 : rencontre avec les structures d'urgence pour une meilleure prise en charge des soins non programmés en journée 2021 : recrutement d'une personne qualifiée pour permettre la réorientation des patients 2021 – 2025 : mise en place de la plateforme téléphonique Objectif 2 : <u>Organiser une campagne de sensibilisation à destination des usagers :</u> 2021 : créer un groupe de travail pour réfléchir aux messages à faire passer aux usagers 2022 : création de supports de communication à destination des usagers 2022 – 2025 : diffusion des supports de communication aux usagers <u>Créer une charte de respect et d'engagements mutuels entre patients et professionnels de santé :</u> 2021 : recenser les associations d'usagers sur le territoire et les professionnels ayant déjà adopté une charte de ce type dans leur cabinet 2021 : créer un groupe de travail avec les usagers pour définir la charte 2022 : diffusion de la charte dans les cabinets des professionnels adhérents à la CPTS et dans les associations d'usagers
Critères d'évaluation	Objectif 1 : <u>Pour les médecins, garder quelques créneaux dans la journée pour les soins non programmés :</u> Création du système de planning de prise en charge des soins non

	programmés Nombre de médecins généralistes adhérents inscrits dans ce système sur le nombre total de médecins généralistes adhérents à la CPTS Nombre de créneaux de prise en charge définis et nombre de prises en charge effectives <u>Organiser chaque profession pour garder des plages de soins non programmés dans la semaine :</u> Création du système de planning de prise en charge des soins non programmés Nombre de professionnels de santé (par profession) adhérents inscrits dans ce système sur le nombre total de professionnels de santé (par profession) adhérents à la CPTS Nombre de créneaux de prise en charge définis et nombre de prises en charge effectives <u>Créer une plateforme téléphonique pour la réorientation des patients :</u> Mise en place effective de la commission (nombre de participants sur le nombre d'inscrits) Mise en place de la réunion avec les structures d'urgence et nombre de participants sur le nombre d'inscrits Recrutement de la personne Mise en place de la plateforme téléphonique – nombre de réorientations effectuées grâce à la plateforme Objectif 2 : <u>Organiser une campagne de sensibilisation à destination des usagers :</u> Mise en place effective du groupe de travail Création des supports de communication Nombre de supports de communication diffusés (par quel biais ?) <u>Créer une charte de respect et d'engagements mutuels entre patients et professionnels de santé :</u> Recensement effectif des associations d'usagers du territoire Recensement effectif des cabinets ayant déjà adopté de système de charte Mise en place effective du groupe de travail Nombre de professionnels de la CPTS ayant adhéré à la charte (sur le nombre total d'adhérents à la CPTS) Nombre d'associations d'usagers ayant adhéré à la charte (évolution à N+1...)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS - Régulateur(s) de la plateforme téléphonique - Référents de l'action <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Bureau du régulateur

	- Lignes téléphoniques - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux, régulateur(s) de la plateforme téléphonique - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, charte, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Logo - Site internet / plateforme téléphonique - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle
--	---

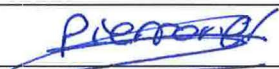
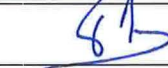
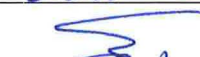
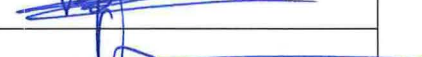
Action n°5 : Favoriser l'accès à un médecin traitant pour la population du territoire de la CPTS

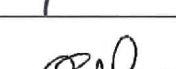
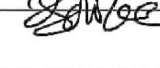
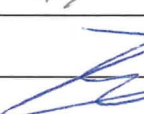
Problématique	Les professionnels de santé ont constaté que l'accès au 1er et au 2nd recours était très compliqué pour la population avec des délais d'attente souvent importants et une pénurie de spécialistes. De plus, de nombreux usagers se retrouvent sans médecin traitant.
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectif général : - Faciliter l'accès aux 1er et 2nd recours Objectif spécifique : • Permettre une prise en charge des populations ne bénéficiant pas d'un accès aux soins primaires et n'ayant pas de médecin traitant • Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
Actions à mettre en œuvre	• Recenser les patients sans médecins traitants. • En partenariat avec la CPAM, prioriser la prise en charge des patients sans médecins traitant <u>Exemple</u> : prioriser la prise en charge des patients suivant plusieurs critères : l'âge, la condition (patient en ALD), la situation (patient en situation de précarité, bénéficiaire de la CMU) • Créer des cartes sur l'accès aux soins par profession : médecin généraliste, chirurgien-dentiste, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, etc. <u>Objectif</u> : identifier les zones où les professionnels de santé sont présents sur le territoire de la CPTS • Recouper ce recensement et les cartes en infra-territoire sur la CPTS <u>Objectif</u> : orienter le patient vers le professionnel de santé le plus proche • Aux vues des cartographies, informer la population (via des supports de communication) sur la possibilité d'avoir un médecin traitant ou de consulter un autre professionnel de santé sur le territoire de la CPTS • Recenser les maîtres de stage et le nombre de stagiaires accueillis par session
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Sophie PIERRARD, masseur-kinésithérapeute (Saumur) Christine FLEURY-MENOU, médecin généraliste (Chacé) Jean-Christian SEYNAT, chirurgien-dentiste (Saumur)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du CA, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, ESP-CLAP, ARS, CPAM, collectivités locales, conseils de l'ordre, centres sociaux, crèches, écoles, etc.
Calendrier prévisionnel	2020 – 2021 : • Recenser avec l'aide de la CPAM les patients sans médecin traitant (pas de liste nominative mais une typologie) • Création d'un groupe de travail composé de médecins généralistes et de la CPAM afin de prioriser la prise en charge des patients suivant des critères définis ensemble • Création des cartes d'accès aux soins par profession (faire évoluer le groupe de travail CPAM/médecins généralistes en l'ouvrant aux autres professions)

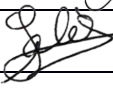
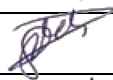
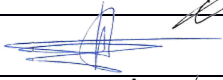
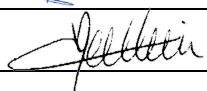
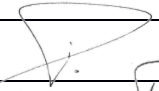
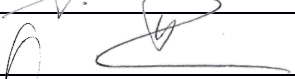
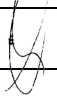
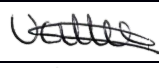
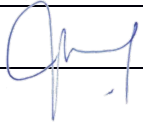
	• Création des supports de communication d'accès aux professionnels de santé sur le territoire de la CPTS 2020 : recenser les maitres de stage du territoire 2022 : réduction du nombre de patients sans médecin traitant (selon les priorités au regard de leur situation de santé)
Critères d'évaluation	Réduction du % de patients sans médecin traitant (en fonction des priorités définies par la CPTS) sur le % total de patients sans médecin traitant Indicateur de la CPAM sur l'accès à un médecin traitant -> nombre de réunions avec la CPAM, nombre de participants aux réunions sur le nombre total de médecins adhérents à la CPTS Création effective des cartes d'accès aux soins par profession : nombre de réunions avec la CPAM, nombre de professions représentées, nombre de participants aux réunions sur le nombre total d'adhérents par profession à la CPTS Création effective des supports de communication Nombre de supports diffusés Recensement effectif des maitres de stage (réévaluation N+1...)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS - Référents de l'action <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Logo - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle

3. Les signataires du projet de santé de la CPTS

* Professionnels de santé de ville signataires du projet de santé de la CPTS

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
PIERRARD Sophie	Kiné / Saumur	
SEYNAT J. Christine	chir dat / Saumur	
CHAS Frédéric	Pharmacien	
Seynat Christine	IDEL / St-Hilaire	
NASSON Corine	Pharmacien	
FURUTY Genevieve	Medecin / CHAS	
SEBAG Michel	Phon	
BARRAUT Gaelle	IDEL / Saumur	
SEBAG Sylvie	Pharmacien	
LAFFRANCIS Jean	AKDE / GENNES	
COUNY Patrick	AKDE / Gennes	
PAGNIER Claudie	IDEL CHAS Infirmière ASAS	
BEC Stéphanie	IDEL TORQUANT	
BOURGEOIS Michel	Pharmacien Fort-Maur	
CROSVIER Alexandre	AKDE	
VIVANT MATHIE Nathalie	IDEL CHAS	
SAVATON Stéphane	IDEL St-Georges-Bossy	
MORAND Sophie	Pharmacien LONGUE	
DUCHENNE-ANDRE Vanessa	Médecin généraliste ST-Amand	
LEONARD David	chirurgien viscéral	
VARRAIN Marie	IDEL VIVY	
PAPIN ROLAN Clarie	Pharmacien BEEZE	
MERIGNES Virginie	IDEL VIVY	
LOGIE Aurélie	Le C. Nacouand Kiné	
ROZIER Edwige	IDEL Saumur Bagnoux	

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
GENÉLIN Pierre.	chirurgien dentiste / Chacé	
Bertrand Beatrice	IDEL Vigny	
FOES François.	Pod Ger Chacé	
BAREAU Virginie	Orthophoniste Saumur	
PREAUBERT Muriel	ORTHOPHONISTE	
BEAUTIER Céline	ORTHOPHONISTE	
MONTÉIRO RODRIGUES Sophie	JOEL Saumur	
CASCOGNIÉ Marion	IDEL Vennel.	
COLLET Béatrice	Pharmacie VERNANDES.	
LAUNAY Sandy	Pharmacie VERNANDES.	
PITTEZIOU Catherine	IDEL Vennel.	
GRANGER Lydie	JOEL / Vigny	
DEZET Elodie	Kine	
THOMAS Antoine	Podologue	
GIRAUD Delphine	orthophoniste	
SALOU Yann	MK	
TOULLET Emeline	MK	
DILLETANN Florence	Orthophoniste / Le Coudray N.	
DURAND Sophie	Kine / Le Coudray N.	
LODET RICHER Adeline	Pédicri Généraliste Gemma Val de laire	
LE ROUX Alexandra	Podologue - Pédicure 32, Rue Beaupaire 49400 SAUMUR -	
BESSARD DU PARC Anne-Sophie	Chirurgien Dentiste SAUMUR	
Annick	ORTHOPHONISTE 5 bis avenue BALZAC	
LE GOUËZ PAVEL	49400 SAUMUR	
Fontela Aurélie	Infirmière 14 rue de la Paix 49100 St Martin de la Place	

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
VERGER Bruno	ORL - centre de consultations CCL - Saumur	
China SAÛS	IDÉ Libérale 27 29 rue Saigonne Saumur	
JENION- GASNIER Clémence	IDEL 45650 BRAIN-SUR- ALLONNES	
RAHON Clémentine	IDÉ Gennes	
ANDRE / David	chirurgien urologue chirurgie chirurgicale de la voie	
BREUILLARD FRÉDÉRIC	SARL PHARMACIE BREUILLARD 18, Place St Pierre - 49400 Saumur Tél. 02.41.51.23.50 - Fax 02.41.51.07.25 49 2 015425	
VERDU Eva	Médecin généraliste CHACE 49400	
DENIS Gaëlle	Infirmière Libérale 29 rue Saigonne 49400 SAUMUR	
BLANQUART Hélène	Hélène Blanquart-Barbier Orthophoniste conventionnée 5 quai Comte Laitre 49400 SAUMUR 49 9 10441 2	
GABAARD Hélène	ORTHOPHONISTE à SAUMUR	
FOUQUAT Jean-Louis	PHARMACIEN / VARRAINS (49400)	
FOUIN Justine	ORTHOPHONISTE 47 rue JACIER 49400 SAUMUR	
PROVOST Laëtitia	Infirmière SAUMUR - 29 rue Saigonne	
Berthomé Laurence	Dietéticienne/psychonutritionniste/micronutritionniste Maison de santé de Bagneux	
JUSTE LABANMET Laurence	Médecin pédiatre 49160 ST MARTIN de la place	
NESCHINE- FORGET Lucie	orthophoniste - Saumur	
PRIEUR Didier	PHARMACIE Saumur du chemin vert	
PRIEUR Veronique	Pharmacien Saumur	
ARINO Martine	Docteur Martine ARINO Médecine Générale 7 Square du Marais - 49350 GENNES Tél. 02.41.59.44.91 49 1 04168 7	
CALLEE Nancy	Infirmière Libérale	
CHABOT - GAILLARD	Sage - femme	
Marie-Anne de BEAUREGARD	Gennes (49350)	
Martine	PHARMACIE DES PONTS M. DE BEAUREGARD 58, Av. Gal de Gaulle 49400 SAUMUR - Tél. 02.41.61.32.51 49 2013 103	
degrasse Nadia	Infirmière Maison de la Paix 49160 St Martin de la Place	

[illegible]

L. BALSADOUL

ANNEXES

Annexe 1 : communes

Code commune	Commune	Communauté de communes	Pop 2016	Km²
49002	ALLONNES	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	3139	36,3
49009	ANTOIGNE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	471	17,6
49011	ARTANNES SUR THOUET	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	443	6,61
49060	BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX ¹⁴	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	3633	35,15
49030	BLOU	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1033	21,46
49041	BRAIN SUR ALLONNES	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	2004	33,3
49045	LA BREILLE LES PINS	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	614	27,6
49053	BROSSAY	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	376	4,79
49100	CIZAY LA MADELEINE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	475	19,3
49112	LE COUDRAY MACOUARD	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	943	13,4
49113	COURCHAMPS	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	507	6,99
49114	COURLEON	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	150	13,8
49121	DENEZE-SOUS-DOUE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	484	23,77
49123	DISTRE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1730	14,7
49125	DOUE EN ANJOU ¹⁵	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	11 368	148,55
49131	EPIEDS	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	760	27
49140	FONTEVRAUD L'ABBAYE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1559	14,8
49149	GENNES VAL DE LOIRE ¹⁶	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	8858	144,94
49171	LA LANDE CHASLES	Communauté d'Agglomération Saumur	123	5,08

¹⁴ Communes déléguées : BREZE, CHACE, ST-CYR-EN-BOURG

¹⁵ Communes déléguées : BRIGNE, CONCOURSON-SUR-LAYON, DOUE-LA-FONTAINE, FORGES, MEIGNE, MONTFORT, ST-GEORGES-SUR-LAYON, LES VERCHERS-SUR-LAYON

¹⁶ Communes déléguées : CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT, GREZILLE, ST GEORGES DES SEPT VOIES, LE THOUREIL, ST MARTIN DE LA PLACE, LES ROSIERS SUR LOIRE, GENNES

		Val de Loire		
49180	LONGUE-JUMELLES	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	6990	96,2
49182	LOURESSE ROCHEMENIER	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	859	25,82
49215	MONTREUIL BELLAY	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	4151	49
49219	MONTMOREAU	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	449	5,19
49221	MOULIHERNE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	893	40,79
49224	NEUILLE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1005	13,6
49235	PARNAY	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	450	6,54
49253	LE PUY NOTRE DAME	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1234	15,87
49262	ROU MARSON	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	674	12,7
49272	ST CLEMENT DES LEVEES	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1150	10,22
49291	ST JUST SUR DIVE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	401	7,24
49302	ST MACAIRE DU BOIS	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	461	13,06
49311	ST PHILIBERT DU PEUPLE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1326	16,38
49328	SAUMUR ¹⁷	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	28 554	66,3
49341	SOUZAY CHAMPIGNY	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	787	8,92
49003	TUFFALUN	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1814	39,42
49358	TURQUANT	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	605	7,86
49359	LES ULMES	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	597	8,1
49361	VARENNES SUR LOIRE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1897	22,7
49362	VARRAINS	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1273	3,4
49364	VAUDELNAY	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1180	25,48
49368	VERNANTES	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	2015	40,8

¹⁷ Communes déléguées : BAGNEUX, DAMPIERRE SUR LOIRE, ST HILAIRE ST FLORENT, ST LAMBERT DES LEVEES

49369	VERNOIL-LE-FOURRIER	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1292	33,1
49370	VERRIE	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	487	16,5
49374	VILLEBERNIER	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	1584	9,91
49378	VIVY	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	2675	23,2
TOTAL			103 473	1 233,44

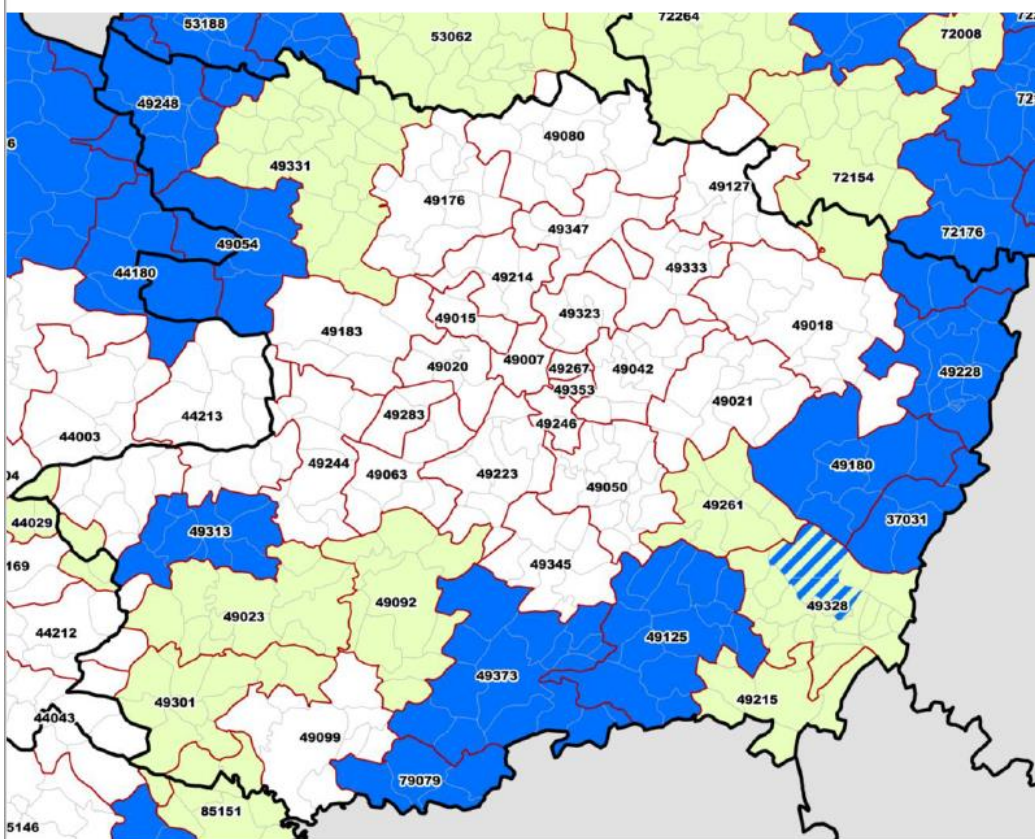
Annexe 2 : carte zonage Médecin

Zonage Médecin

Maine et Loire

- Territoires de vie
- NIVEAU 3 - zone d'intervention prioritaire
- NIVEAU 2 - zone d'action complémentaire
- NIVEAU 1 - hors zonage
- NIVEAU 2 – zone d'action complémentaire (QPV en NIVEAU 3 – zone d'intervention prioritaire)

Accessibilité Potentielle Localisée
(en nombre de consultations par an par habitant)
aux médecins généralistes
de moins de 65 ans / de moins de 62 ans

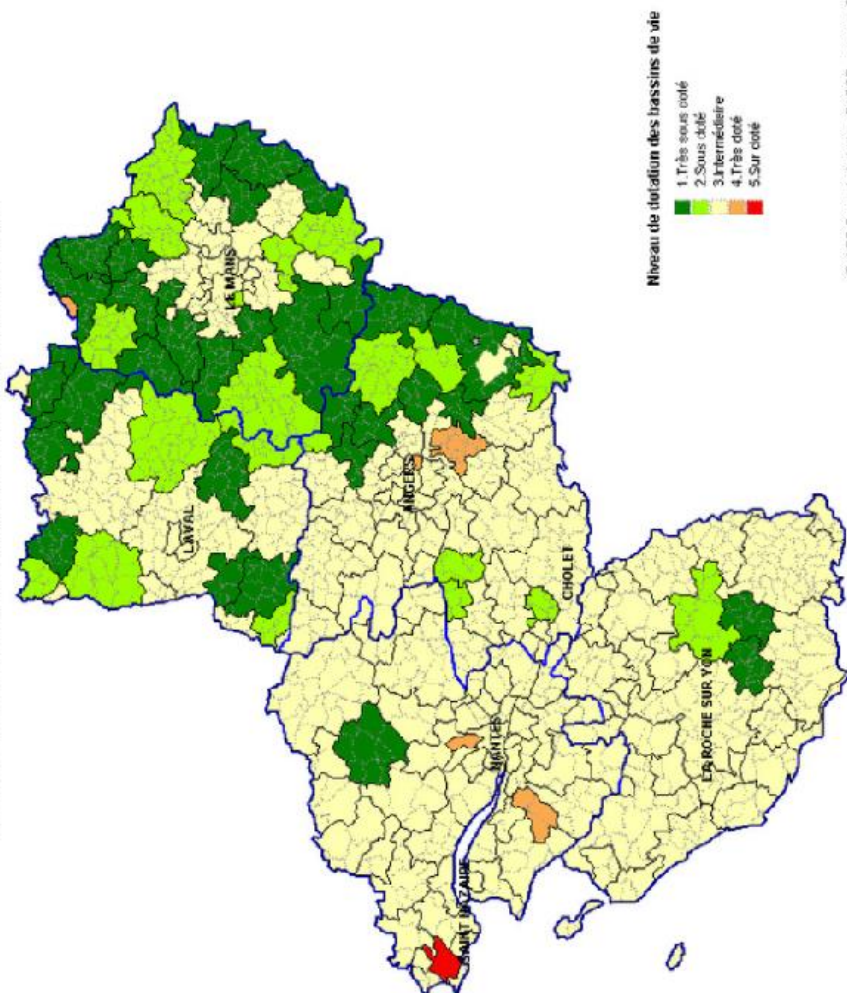


TER. VIE	NOM TER. VIE	APL MG 65	APL MG 62	POP
37031	Bourgueil	3,71	2,97	5 713
49007	Angers	6,30	5,67	150 125
49015	Avrillé	4,21	3,82	16 437
49018	Baugé-en-Anjou	3,08	2,91	12 908
49020	Beaucouzé	5,25	4,78	17 412
49021	Beaufort-en-Vallée	4,19	3,62	20 674
49023	Beaupréau	2,73	2,47	14 151
49042	Brain-sur-l'Authion	3,49	3,12	16 985
49050	Brissac-Quincé	3,38	3,18	15 741
49054	Candé	2,44	2,05	7 418
49063	Chalonnes-sur-Loire	3,49	3,07	14 253
49080	Châteauneuf-sur-Sarthe	3,08	3,05	13 839
49092	Chemillé-Melay	2,94	2,73	18 808
49099	Cholet	4,07	3,38	70 144
49125	Doué-la-Fontaine	3,04	2,93	15 547
49127	Durtal	3,03	2,72	9 694
49176	Le Lion-d'Angers	3,10	2,88	12 209
49180	Longué-Jumelles	3,18	2,61	15 903
49183	Le Louroux-Béconnais	2,92	2,79	9 694
49214	Montreuil-Juigné	4,46	4,05	15 648
49215	Montreuil-Bellay	2,72	2,36	8 405
49223	Mûrs-Erigné	3,25	3,00	20 373
49228	Noyant	2,56	2,21	4 869
49244	La Pommeraye	4,20	3,72	15 966
49246	Ponts-de-Cé (Les)	4,65	4,34	14 733
49248	Pouancé	3,05	2,32	7 359
49261	Les Rosiers-sur-Loire	3,36	2,82	9 544
49267	Saint-Barthélemy-d'Anjou	6,70	6,17	9 077
49283	Saint-Georges-sur-Loire	4,35	3,99	5 201
49301	Saint-Macaire-en-Mauges	3,33	2,93	28 789
49313	Saint-Pierre-Montlimalart	2,32	2,03	13 354
49323	Saint-Sylvain-d'Anjou	5,38	4,91	13 641
49328	Saumur	3,92	3,34	44 681
49331	Segré	3,40	3,05	26 457
49333	Seiches-sur-le-Loir	3,67	3,36	9 386
49345	Thouarcé	2,65	2,43	9 101
49347	Tiercé	3,12	3,01	11 225
49353	Trélazé	4,76	4,38	13 125
49373	Vihiers	3,11	2,93	15 814
79079	Mauléon	1,98	1,67	9 004

Annexe 3 : carte zonage Masseurs-kinésithérapeutes

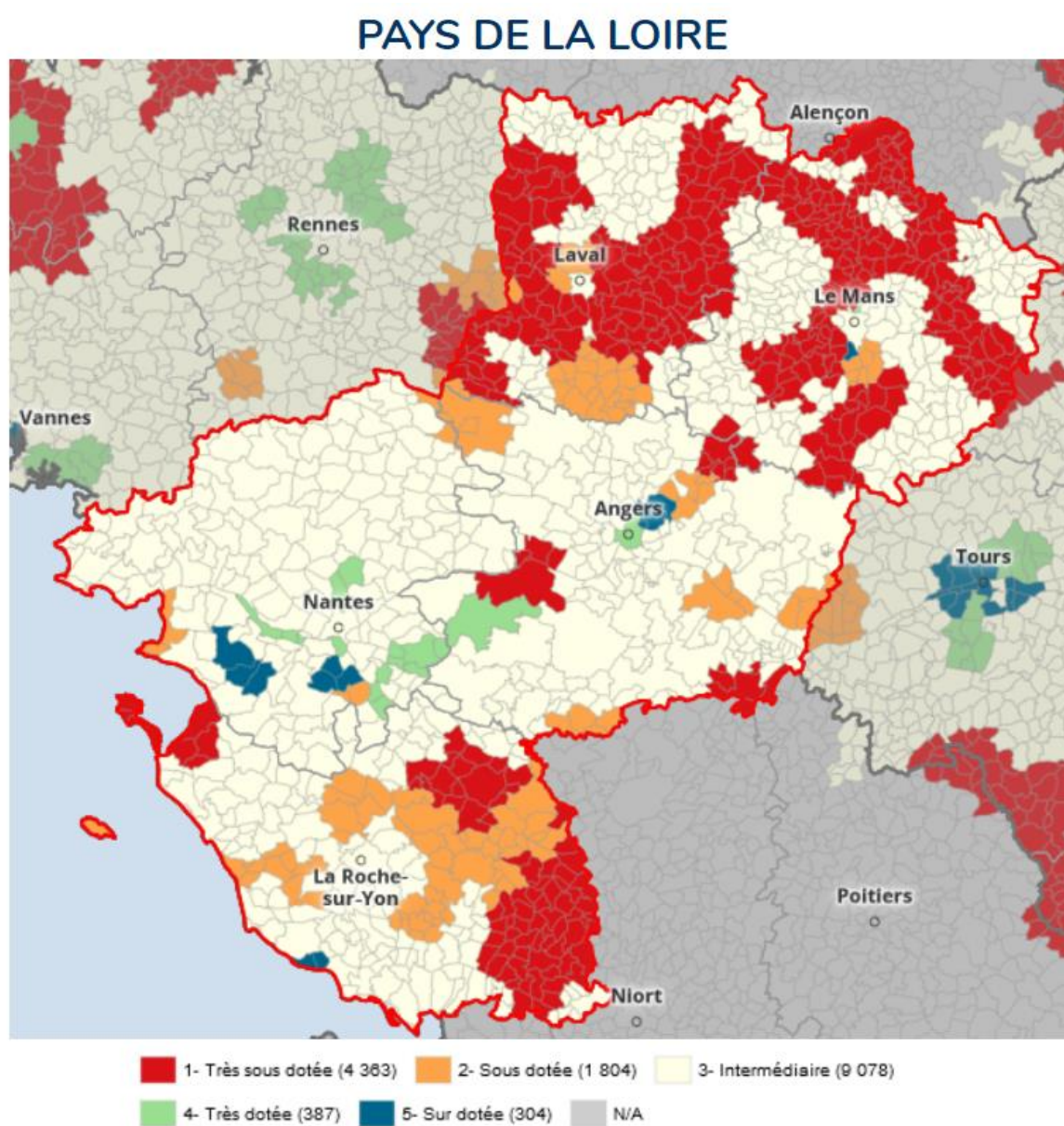
ZONAGE MASSEURS KINESITHERAPEUTES

Niveau de dotation des bassins de vie ou pseudo-canton

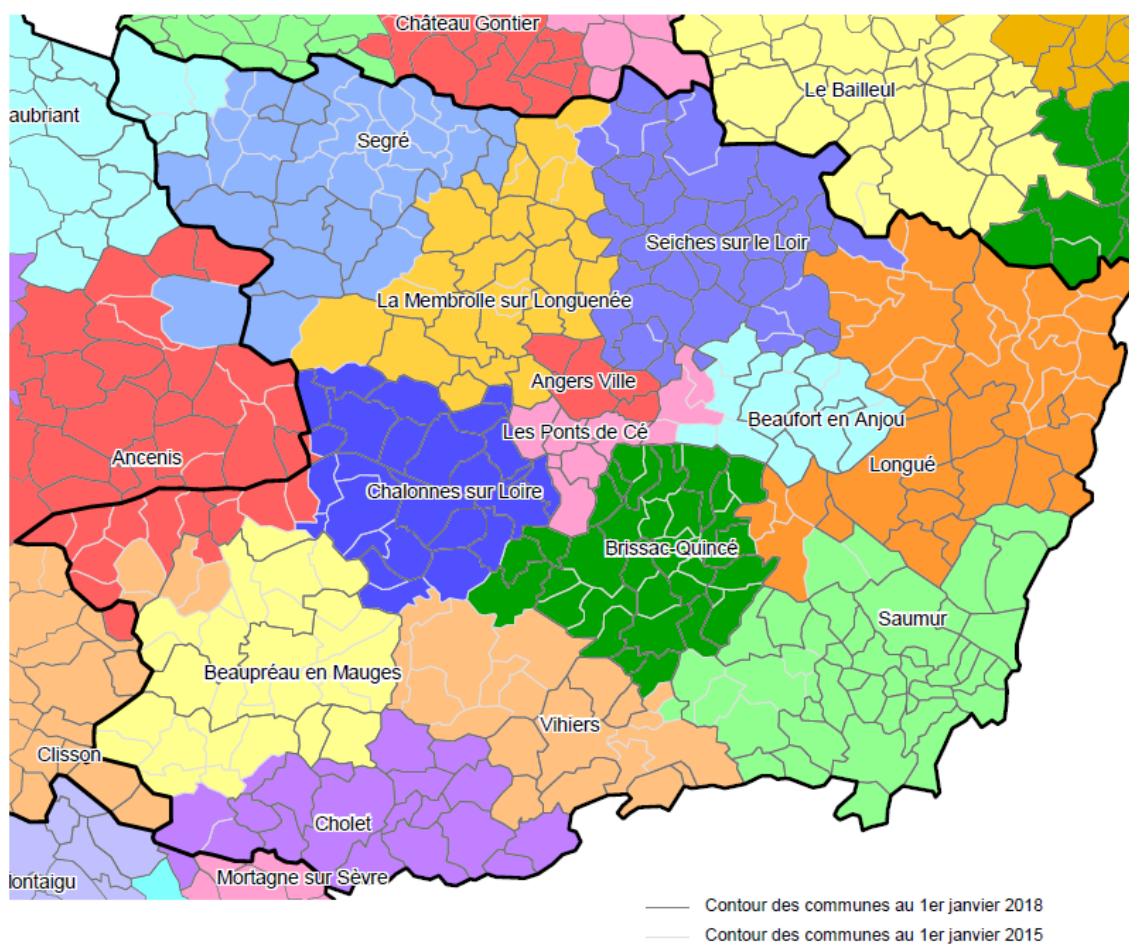


© ARS Pays de la Loire, DASSP - source DASSP 2012, IGN

Annexe 4 : carte zonage orthophonistes



Sectorisation de la PDSA en Maine-et-Loire



Annexe 6 : les membres du Conseil d'Administration et du Bureau

Membres du Conseil d'Administration			
Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice
ADES	François	Médecin généraliste	Bellevigne-les-Châteaux
BARRAULT	Gaelle	Infirmière	Saumur
CHAS	Frédéric	Pharmacien	Saumur
COUNY	Patrick	Masseur-kinésithérapeute	Gennes-Val de Loire
DILLEMANN	Florence	Orthophoniste	Le Coudray Macouard
FLEURY-MENOU	Christine	Médecin généraliste	Bellevigne-les-Châteaux
GEORGET	Lydia	Infirmière	Vivy
MASSON	Corine	Pharmacien	Saumur
MERIEUNE	Virginie	Infirmière	Vivy
PIERRARD	Sophie	Masseur-kinésithérapeute	Saumur
SEBAG	Michel	Pharmacien	Saumur
SEBAG	Sylvie	Pharmacien	Saumur
SEYNAT	Christine	Infirmière	Saumur
SEYNAT	Jean-Christian	Chirurgien-dentiste	Saumur
TOUCHET	Emeline	Masseur-kinésithérapeute	Saumur

Membres du Bureau				
Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Titre
CHAS	Frédéric	Pharmacien	Saumur	Co-Président
SEYNAT	Jean-Christian	Chirurgien-dentiste	Saumur	Co-Président
FLEURY-MENOU	Christine	Médecin généraliste	Bellevigne-les-Châteaux	Vice-Présidente
SEBAG	Michel	Pharmacien	Saumur	Secrétaire
GEORGET	Lydia	Infirmière	Vivy	Secrétaire adjointe
MASSON	Corine	Pharmacien	Saumur	Trésorier
TOUCHET	Emeline	Masseur-kinésithérapeute	Saumur	Trésorier adjoint